

# Nourrir et vendre

**L**A FAIBLE COMPÉTITIVITÉ des produits africains sur les marchés internationaux semble expliquer la marginalisation de l'Afrique dans le commerce mondial. Confirmant le recul de la région ouest-africaine sur la plupart des marchés, Benoît Faivre-Dupaigre met surtout en question un développement agricole fondé exclusivement sur les avantages comparatifs et les produits d'exportation, alors que les marchés régionaux ont des potentiels inexploités. Avec plus de 400 millions de consommateurs prévus en 2020, l'Afrique de l'Ouest devra nourrir sa population. Loin du recours aux « soldes du marché mondial », quelles sont les conditions pour que l'appui aux producteurs ouest-africains soit privilégié pour répondre à une telle demande ?

Si la demande s'accroît, elle est aussi plus exigeante. Les consommateurs n'abandonnent pas les produits locaux au profit des produits importés, ils diversifient leur alimentation et préfèrent les produits transformés, de qualité, nous dit Nicolas Bricas. Le développement de l'aval de la production est alors permis, avec un tissu de petites et moyennes entreprises agro-alimentaires. Innovantes, parfois positionnées sur des filières d'envergure régionale ou internationale, elles constituent un véritable réservoir d'emploi et de valeur ajoutée indispensable au milieu rural.

Dans ce contexte, nombre d'acteurs du développement rural — organisations paysannes, mais aussi décideurs —, s'interrogent sur la possible prise en compte de la souveraineté alimentaire dans les négociations internationales. Les risques associés à une libéralisation accrue appellent en effet des règles commerciales communes, comme le rappelle le dossier coton, pour lequel François Giraudy dresse un bilan « sans fard ». Mais dans quelle mesure le cadre des négociations — en l'occurrence l'Organisation mondiale du commerce — permet-il d'introduire l'exigence de souveraineté alimentaire dans la gestion des échanges ? Exprimés par Mame Ndiobo Diene, Bruno Buffaria et Philippe Chedanne, trois points de vue se croisent pour alimenter le débat.

D'une façon ou d'une autre, la souveraineté alimentaire mène aux politiques agricoles et commerciales, et inversement. Compétitivité régionale et régulation internationale multilatérale sont ici abordées, réservant les politiques nationales et les accords régionaux avec l'Union européenne pour la partie 5. Entre ces deux parties, il n'y a donc qu'un pas à franchir.



## Sommaire

Entre autonomie de décision et règles communes	24
L'agriculture ouest-africaine peut-elle redevenir compétitive ?	26
Le coton africain franchira-t-il le cap de la crise ?	28
Des marchés alimentaires urbains en plein développement	30